

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 30 SEPTEMBRE 2021

Présents : Pascale CAVALIER, Alain TROCHARD, Didier BROS, Elie HERBEMONT, Nicolas WISNIEWSKI,
Arnaud SAUVAIRE, Sophie BERETTA, Céline BELLARA, Magali GUEIDAN et Sabine DA COSTA

Absents excusés : Nathalie CUOZZO ayant donné procuration à Pascale CAVALIER

Date de la convocation : 24 septembre 2021

La séance est ouverte à 18 heures 30, sous la présidence de Pascale CAVALIER, Maire, qui donne lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal en date du 2 septembre 2021. Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité.
sont nommés secrétaires de séance, Sabine DA COSTA et Elie HERBEMONT

Pascale CAVALIER donne lecture de l'ordre du jour :

- Opposition à l'exonération de 2 ans en faveur des nouvelles constructions de locaux d'habitation (délibération)
- Demande de subvention au SMEG pour éclairage public 2022 (délibération)
- Nouvelle convention pour le prêt de tables et de chaises du foyer
- Etude travaux portail du cimetière
- Point sur les travaux de la RD 6110
- Projet de plantation d'arbres
- Questions diverses

Opposition (Limitation) à l'exonération de 2 ans en faveur des nouvelles constructions de locaux d'habitation

Madame la Maire expose à l'assemblée la réforme de la taxe d'habitation, à savoir de limiter l'exonération de deux ans de taxe foncière sur les propriétés bâties en faveur des constructions nouvelles, additions de construction, reconstructions, et conversions de bâtiments ruraux en logements, en ce qui concerne les immeubles à usage d'habitation. Après discussion, le conseil municipal décide de limiter l'exonération de deux ans de la taxe foncière, à 40 % de la base.

Pour : 11 Contre : 0 Abstention : 0

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations)

Demande de subvention au SMEG pour éclairage public 2022

Madame la Maire rappelle que le SMEG a réalisé un diagnostic sur le réseau d'éclairage public de la commune, au mois de mai 2018. En suivant les préconisations de celui-ci, et conformément à la volonté du conseil municipal de rénover et d'étendre l'éclairage public sur l'ensemble du territoire communal, madame la Maire propose de réaliser une deuxième tranche de travaux, en sollicitant une subvention au SMEG. Le projet qu'elle présente consiste à rénover et étendre l'éclairage public dans le cadre d'une planification pluriannuelle, en s'appuyant sur le diagnostic effectué en 2018. Il est prévu une baisse de 70 % de l'éclairage de 23 h à 5 h. La 2^{ème} tranche concernerait le chemin du Bouilleur de Cru en solaire, la rue de la Croix, le chemin de Courme et le chemin des Près. Pour mémoire, la 1^{ère} tranche commençait par la route de Cannes et le chemin des Lens. Le montant de cette deuxième tranche est évalué à 24.495,00 € HT. Le conseil municipal autorise madame la Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Pour : 10 Contre : 0 Abstention : 0

(délibération adoptée et portée au registre des délibérations) Nicolas Wisniewski n'a pas pris part à la délibération

Nouvelle convention pour le prêt de tables et de chaises du foyer

Madame la maire suggère, en cas de demande d'aide de l'agent communal, pour livrer, charger et décharger le matériel prêté, de faire régler une participation forfaitaire d'un montant de 40 € pour ce service. Après discussion, le conseil municipal accepte cette modification de contrat.

Etude travaux portail du cimetière

Madame la maire annonce qu'un devis a été fait, mais propose d'en faire établir un autre par une autre entreprise, avec des options différentes.

Point sur les travaux de la RD 6110

Madame la Maire informe que l'entreprise Colas interviendra prochainement pour raboter le dos d'âne situé devant le Garage, afin de limiter le bruit, pour des raisons de santé publique. L'avaloir devant le numéro 773 va être également repris car les eaux pluviales ne sont pas absorbées. Une commission voirie, composée de Didier Bros, Alain Trochard, Nicolas Wisniewski et Sabine Da Costa va se réunir prochainement pour une planification des travaux.

Projet de plantation d'arbres

Un projet est à l'étude pour planter des arbres et des fleurs résistantes dans l'ensemble du village.

Questions diverses

→ Projet de nouvelle école : prochaine réunion le mardi 5 octobre avec monsieur Marc Larroque

→ Une pétition est ouverte aux élus contre le projet éolien dans le bois des Lens à Moulézan

TOUTES LES DELIBERATIONS PRISES LORS DE CETTE SEANCE SONT CONSULTABLES EN MAIRIE

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h 51

La Maire,



Les conseillers municipaux,